



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/833

Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/833 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60SEENF RELATIVE AUX SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE STRUCTURES PETITE ENFANCE POUR DU MOBILIER ET DES TRAVAUX - PPI PETITE ENFANCE ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-3, PROGRAMME 00002. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Crèches associatives - Subventions pour mobiliers et travaux » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-3 « Enveloppes enfance 2021-2026 », programme 00002.

La Petite enfance est une période charnière pour le devenir de tous les citoyens qu'il est indispensable de penser avec ambition si nous voulons permettre le développement des enfants dans un cadre épanouissant et l'accompagnement de la parentalité dans un subtil équilibre entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

Le modèle lyonnais de la politique petite enfance repose sur un partenariat dynamique et étroit avec les associations gestionnaires d'équipements Petite enfance (EAJE, RAM, LAEP, ...). L'objectif est de répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises, et de leur offrir un service de qualité.

Ces acteurs associatifs contribuent ainsi fortement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais.

Le plan d'équipement de la Ville de Lyon sur la période 2021-2026 prévoit de nombreux projets en matière de politique Petite enfance, avec une ambition forte pour améliorer les conditions d'accueil des équipements petite enfance, qu'ils soient municipaux ou à gestion associative.

Afin de donner aux structures associatives les moyens d'assurer au quotidien leur activité au service des enfants lyonnais dans les mêmes conditions que les équipements municipaux, il vous est proposé de délibérer le lancement de l'opération suivante : Crèches associatives – Subventions pour mobiliers et travaux 2021-2026.

Cette opération estimée à 600 000 € sur l'ensemble de la période 2021-2026 vise à accompagner les structures associatives dans leurs différents projets d'achat de mobiliers ou de travaux. Elle est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes enfance 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00002.

Cette enveloppe permettra le financement de travaux d'aménagement et d'équipement visant à adapter les structures petite enfance pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et/ou les conditions de travail des agents, ou pour répondre aux contraintes réglementaires qui s'appliquent à l'activité et impactent le fonctionnement de la structure.

Une subvention d'investissement pourra également être envisagée pour le financement de travaux d'aménagement ayant pour but de réduire l'impact des fortes chaleurs sur le fonctionnement des établissements et pour prévenir leurs effets sur le public vulnérable que sont les tout-petits enfants.

Une attention toute particulière sera notamment accordée aux initiatives visant à favoriser la transition écologique et l'économie circulaire, et les relations des enfants avec la nature. De même, les projets d'achat de mobiliers ou de travaux devront être en ligne avec la démarche de réduction de l'exposition des enfants comme des adultes aux substances chimiques et en particulier aux perturbateurs endocriniens, dans laquelle la Ville s'engage avec détermination pour préserver la santé de toutes et tous.

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60SEENF « Crèches associatives - Subventions pour mobiliers et travaux 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes enfance 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00002.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00002, AP n° 2021-3, Opération n° 60SEENF et seront imputées sur le chapitre 204, fonctions 4221 et 4222, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 100 000 €;
 - 2022 : 100 000 €;
 - 2023 : 100 000 €;
 - 2024 : 100 000 €;
 - 2025 : 100 000 €;
 - 2026 : 100 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET